

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusés :

Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU 18 AVRIL 2024	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	Résultats	4
3.	Événements	4
4.	CNOSF.....	6
5.	Activité fédérale.....	6
6.	RH.....	6
7.	Numérique.....	6
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	10
1.	Président de la LNC	10
2.	Directeur technique national.....	10
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	13
VI.	POINT FINANCIER.....	16
VII.	ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024.....	20
VIII.	POINT PARIS 2024	22
IX.	COMMISSIONS	23
3.	Route.....	23
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	24
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	25

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

II. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU 18 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

En préambule, Yannick POUHEY annonce qu'il a assisté la veille à une visioconférence avec Pierre DE LA VILLEMARQUÉ et Fabien RAFFOUX lors de laquelle le passage technique de la centralisation des statistiques a été traité et confirmé. Ainsi, Pierre DE LA VILLEMARQUÉ assurera le traitement des statistiques jusqu'au 30 septembre 2024 (date qui correspond à la clôture de l'exercice), puis Fabien RAFFOUX et le Siège fédéral reprendront cette tâche.

Yannick POUHEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 103 847 au 30 avril 2024 versus 103 118 au 30 avril 2023, soit une progression de 0,71 %.

Si tous les Comités Régionaux s'attèlent à maintenir leur niveau de licenciés, le Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes confirme son avance significative avec une hausse de 594 licenciés (+3,62 %). Eu égard à la situation en Nouvelle-Calédonie, il est fort possible que le Comité Régional subisse un recul du nombre de ses licenciés.

Le nombre de femmes licenciées s'établit à 13 024. Elles représentent 12,54 % de la totalité des effectifs, soit une croissance de 419 licenciées par rapport au 30 avril 2023.

S'agissant des disciplines, les points saillants sont les suivants :

- Cyclisme dit traditionnel : +2,74 %. Excepté la Piste endurance qui accuse un très léger retard de trois licences, toutes les disciplines sont en hausse en matière de prise de licence.
- VTT : -0,49 %. Le cross-country accuse une perte de 582 licenciés.
- BMX : -3,04 %, dont -2,74 % pour le BMX Race.
- Autres disciplines : les prises de licences demeurent stables.

En ce qui concerne les blocs de licences, les principaux éléments sont les suivants :

- Compétition : les prises de licences connaissent une hausse de 6,80 %. À noter toutefois la contraction de la prise de licence chez les Élites (-13,62 %) et la légère progression des Open (+1,05 %).
- Jeunesse : -4,23 %. La baisse constante de cette catégorie constitue le point le plus délicat pour la FFC, car il s'agit là de son axe historique.
- Sport : +9,42 %. Ce bloc affiche une croissance de 500 licenciés, notamment à la faveur de la forte augmentation des licences masse.
- Staff : -5,06 %. Les licences d'encadrement accusent une contraction de 836 licenciés.

- Staff Pro Hommes : +4,38 %.
- Staff Pro Femmes : 42 licenciées.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences s'élève à 104 676 licences valides au 15 mai 2024 versus 103 815 licences au 10 mai 2023.

Le nouveau modèle de statistiques créé par la DSI permet d'avoir une vision générale sur toutes les lignes de licences et d'analyser les différents mouvements. À titre d'exemple, en 2021, 611 licenciés avaient déclaré une deuxième ligne de licence versus 7 087 en 2024. Du fait de la réforme des licences, les personnes mettent plus de lignes de licences pour s'adapter à toutes les disciplines. À noter la prépondérance du VTT Cross-country dans la ligne supplémentaire et la transformation des cadres techniques en deuxième ligne ou en ligne supplémentaire, excepté pour le Comité Régional de Bretagne dont les licences cadres techniques ont chuté.

Yannick POUHEY s'étonne de cette donnée qu'il conviendra d'analyser.

Fabien RAFFOUX poursuit avec les U19 et annonce qu'ils sont majoritairement en Compétition, mais répartis entre les Open et les épreuves de masse.

Yannick POUHEY observe que la réforme a pleinement joué son rôle en qui concerne cette catégorie, dans la mesure un choix plus large a été laissé aux licenciés. Cette donnée fondamentale doit être communiquée.

Yannick POUHEY tient à signaler le cas des personnes qui prennent des Pass Découverte pour courir en Access dans leur catégorie d'âge sans avoir été licenciées en 2023. Un point sera fait en fin de saison pour déterminer s'il est nécessaire d'ajouter des conditions pour la prise de ce Pass.

Le Président confirme que cette situation doit être suivie.

2. Résultats

En préambule, le Président évoque la situation dramatique et extrêmement préoccupante de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que l'inquiétude grandissante de Tommy VANOUDENDYCKE quant à l'avenir du Comité Régional.

Il relate ensuite les derniers résultats sportifs des athlètes fédéraux :

- Les victoires de Laury PÉREZ et d'Anthony JEANJEAN lors de la Coupe du Monde de BMX Freestyle Park (FISE).
- La victoire de Pauline FERRAND-PRÉVÔT lors des Championnats d'Europe de VTT (de XCC).
- La victoire d'étape d'Évita MUZIC sur la Vuelta.
- La victoire d'étape de Benjamin THOMAS sur le Giro et celle de Valentin PARET-PEINTRE lors d'une étape en montagne.

3. Événements

Le Président évoque le FISE de Montpellier qui a connu cette année un changement important puisque le billet d'entrée était payant (dix euros pour cinq jours) en raison notamment de la baisse des financements publics.

Sylvain DUPLOYER souligne que les spectateurs étaient nombreux lors de cet événement, nonobstant une très légère baisse du public jeune par rapport à l'année passée. Pour autant, il est fort probable que les organisateurs maintiennent l'entrée payante pour les prochaines éditions.

Le Président relève que cette situation ne manquera pas de modifier la configuration du public et des partenaires présents sur l'événement.

Il relate les Championnats de France de VTT XC à Levens et les Championnats de France Avenir à Altkirch qui ont été de très beaux succès. Le Président adresse tous ses remerciements aux clubs supports et aux collectivités d'accueil, ainsi que ses félicitations aux équipes fédérales pour la qualité d'organisation de ces deux événements.

S'agissant des Championnats de France Route, un entretien a eu lieu le 2 mai 2024 avec Hervé Morin, le président de région Normandie, lors duquel le financement a été évoqué. Le Président rappelle qu'il est important que la FFC soit présente en amont de l'organisation des événements, notamment lors du montage financier avec tous les acteurs, y compris lorsque l'événement est porté par une collectivité territoriale.

L'organisation des Championnats d'Europe sur Route 2025 se poursuit également en collaboration avec la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une réunion aura lieu sur site dans le courant du mois de juin 2024 pour traiter des questions techniques, du volet marketing et du contrat final.

Les Championnats du monde de Cyclo-Cross 2025 s'organisent également et une réunion initiée par Sylvain DUPLOYER se tiendra la semaine du 20 mai 2024 avec toutes les parties prenantes.

En ce qui concerne les Championnats du monde de Haute-Savoie 2027, un rendez-vous a eu lieu entre le Président et l'État lors duquel plusieurs sujets ont été abordés comme le financement et l'alimentation du budget de l'événement. Le montage du mode de gouvernance a aussi été évoqué et l'État a réitéré son soutien à la présence de la FFC dans ledit montage.

Une journée de travail avec l'UCI, le Conseil départemental de Haute-Savoie et la FFC s'est tenue le 3 mai 2024. Plusieurs sujets ont été débattus comme les dates de l'événement, le lieu de la tenue des épreuves Piste ainsi que leur financement, le lieu de la tenue de l'épreuve du BMX Race. L'UCI a annoncé avoir obtenu l'accord de France Télévision pour une retransmission des épreuves de toutes les disciplines sur tous ses dispositifs (chaînes et plateforme).

En ce qui concerne le projet des statuts de l'association porteuse de l'événement, il est en cours de modification afin d'intégrer la demande de l'État qui souhaite être présent dans le Conseil d'administration de l'association avec voix délibérative. Cette demande constitue un élément de sécurisation par rapport aux statuts et apporte des garanties à la faveur de la constitution de comités *ad hoc* (comité d'éthique, comité d'audit, comité des rémunérations).

Enfin, le sujet de l'héritage du Park BMX Freestyle — qui sera utilisé lors des Championnats du monde 2027 — a été discuté entre la FFC et le maire de Cluse, qui souhaiterait l'intégrer dans son centre d'activités urbaines qui sera mis en place dans

le centre-ville. Les questions concernant le stockage, le transport et le remontage doivent encore être tranchées.

La Haute-Savoie lancera prochainement un appel d'offres pour la création de la cyclo sportive *Bernard Hinault* dès 2025 en prévision des Championnats du monde 2027.

4. UCI/UCE

Yannick POUHEY annonce la volonté de l'UCI d'intégrer le Polo Vélo dans un programme de Championnat du monde. Il adresse tous ses remerciements à la Commission Nationale de Polo Vélo pour son travail considérable sur un projet de réglementation internationale.

5. CNOSF

Le Président explique que le CNOSF demeure très engagé dans la candidature des Alpes françaises pour les Jeux olympiques d'hiver 2030. La visite du CIO s'est déroulée dans des conditions positives. L'attribution définitive devrait intervenir à la séance plénière du CIO juste avant la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

Il évoque ensuite la situation très délicate du Coq Sportif, fournisseur officiel des Équipes de France pour les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. En raison de cette situation, des retards dans la livraison des tenues sont peut-être à craindre, notamment pour la FFC. La FFC suit de près ce sujet

6. Activité fédérale

Le Président annonce que l'inauguration du ponçage de la piste du vélodrome a eu lieu le 25 avril 2024 et insiste sur le rôle déterminant de la FFC dans ce dossier.

Il fait part de la signature des conventions entre le CREPS Montpellier, Font Romeu et la métropole de Montpellier.

7. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 77,96 ETP au 30 avril 2024, dont 7,32 imputables aux Jeux olympiques Paris 2024. Les 77,96 ETP se répartissent comme suit : 55,22 CDI et 14,74 CDD et 8 alternants.

Lors du CSE qui s'est tenu le 23 avril 2024, les modalités de la relocalisation du Siège fédéral durant les Jeux olympiques et paralympiques et du télétravail ont été largement abordées. Les communications afférentes seront diffusées prochainement aux salariés de la FFC.

Ludivine DESMONTS-MORNET ayant annoncé sa démission, la FFC a initié une campagne de recrutement en vue de son remplacement.

8. Numérique

Fabien RAFFOUX rappelle que l'arrêt de la plateforme MAJ (MAJ Résultats, MAJ Épreuves et MAJ) est prévu depuis plusieurs mois en raison de problèmes de sécurité

et de problèmes techniques. Pour information, les systèmes fédéraux font l'objet d'un audit lancé par le Système de Sécurité d'Information du ministère de l'Intérieur.

Depuis janvier 2024, un message apparaît lors de la connexion pour inciter à utiliser le nouveau système. Or, à la mi-mars, moins de 30 % de l'utilisation avaient basculé sur le nouveau système. Aussi, la DSI a dégradé l'accès de base ainsi que certaines fonctions. L'accès à MAJ est toujours possible, mais il nécessite un clic supplémentaire pour accéder à l'authentification.

À compter de vendredi 17 mai 2024, les extractions dans MAJ seront coupées.

La fermeture définitive devrait intervenir entre le 24 et le 28 juin 2024, et un décompte d'arrêt apparaîtra à partir du 22 mai 2024.

Yannick POUHEY souhaite savoir si les comités ont été informés précisément de la coupure des extractions.

Fabien RAFFOUX répond par l'affirmative.

Du fait de l'arrêt de la plateforme MAJ, la DSI a travaillé sur :

- La modification des formats d'export qui n'avaient pas été revus depuis 2008 et a mis en place des formats de fichiers aux normes.
- La mise en conformité du RGPD.
- La réappropriation de Cicleweb, car les régions et les départements n'utilisaient pas les possibilités de suivi et d'export intégré depuis toujours dans cet outil.

Les évolutions réalisées en 2023 sont les suivantes :

- La mise en place de l'ensemble des processus pour accompagner la réforme des licences et d'outils pour les organisateurs.
- La mise en place d'outils pour les clubs organisateurs et pour les clubs.
- La conformité du RGPD.
- L'activation de l'espace Équipe.
- L'activation de la nouvelle structure Cicleweb.
- La mise en place de nouveaux modules et de nouvelles fonctions.

S'agissant de la refonte du système d'engagement, la DSI a modifié la gestion DO dans Cicleweb avec :

- La remise en accord de la sélection d'un code épreuve en fonction des paramètres réels de l'épreuve (genre, catégories admises, entité de gestion, etc.).
- La mise en place de la gestion multi-liste : possibilité dans un seul DO d'intégrer des listes d'engagements avec paramètres différents.
- La possibilité de modifier le DO sans l'annuler pour déplacer l'épreuve ou pour changer le code épreuve (tant que cela reste compatible avec les paramètres et les engagements déjà effectués).

Il est précisé que la refonte du système d'engagement a parfaitement suivi les règles définies en Bureau Exécutif avec l'intégration de nouveaux processus et concepts.

Le planning du déploiement du nouveau système d'engagement a été le suivant :

- Pour les clubs : juillet 2023 avec une phase de test et de validation des nouveaux concepts.

- Pour les équipes : décembre 2023.
- Pour les comités : fin février 2024 (accès via Cicleweb).

En conséquence, ces différents acteurs fédéraux ont la capacité d'effectuer directement leurs engagements avec leurs propres comptes.

Parmi les évolutions à venir figurent :

- L'évolution du système d'engagement incluant l'adaptation des règles de MAJ Épreuves.
- Le déploiement du module mailing dans Cicleweb dans le respect du RGPD.
- L'ajout de la base d'information « éducateur » au travers d'une liste de personnes intervenant au niveau des clubs.
- La génération automatique des statistiques diffusable sur Cicleweb avec la possibilité de diffusion par email.
- La création d'une espace « partenaire » avec la mise en place d'un accès « hors structures FFC » et la gestion des épreuves par des prestataires.
- La refonte du flux des informations « résultats » qui seront intégrées dans Cicleweb.
- La visibilité des informations « épreuves ».
- La dissociation du module santé de la prise de licence qui permettra à la FFC de délivrer aux non-licenciés une attestation médicale en remplacement d'un certificat médical. Cette évolution devrait intervenir au plus tard au mois de septembre.

Éric JACOTÉ estime que toutes ces évolutions sont pertinentes et nécessaires. Pour autant, il attire l'attention sur la situation des clubs dont certains peinent à saisir manuellement toutes les informations *ad hoc*, comme les résultats.

Yannick POUHEY rappelle que la FFC a déployé depuis plusieurs années des outils pour les salariés et les bénévoles qui œuvrent au sein des clubs.

Le Président confirme que l'accompagnement fédéral des clubs a été renforcé.

Fabien RAFFOUX ajoute que l'évolution des systèmes passe nécessairement par la saisie des informations par les personnes qui les possèdent, qu'il s'agisse d'un salarié de club ou d'un coordinateur de la DERS.

Fabien RAFFOUX aborde ensuite la question de l'engagement des remplaçants et rappelle que le fonctionnement du système actuel est identique au système précédent : le positionnement en « remplaçant » sur une épreuve bloque les engagements sur la même journée sur une autre épreuve pour le licencié. Dès lors, il convient de déterminer s'il faut permettre un engagement « titulaire » si un « remplacement » est déjà enregistré ou s'il faut permettre un engagement « remplaçant » si un engagement « titulaire » existe. Par ailleurs, il importe aussi de définir ou non une période de « blocage/déblocage ».

Yannick POUHEY estime qu'il serait pertinent de permettre les deux possibilités sans période de blocage afin d'apporter une certaine souplesse. Les quelques cas particuliers qui pourraient exister seront traités manuellement par les Comités Régionaux ou par le Siège fédéral.

Le Président juge que cette position correspond totalement à la logique de remplaçant telle que la FFC la conçoit.

Il met aux voix la mesure relative à un engagement « titulaire » si un « remplacement » est déjà enregistré ainsi que la mesure concernant un engagement « remplaçant » si un engagement « titulaire » existe sans aucune période de « blocage ».

Les mesures susmentionnées sont approuvées à l'unanimité des votants.

Fabien RAFFOUX évoque ensuite les engagements par les équipes disciplines et rappelle que le système fonctionne selon un principe d'affectation de disciplines aux équipes et ne permet pas en conséquence d'engager uniquement sur les épreuves de ces disciplines. De fait, une équipe VTT peut s'engager sur toutes les épreuves VTT (DH, XC, Enduro, Trial...). Dès lors, il s'interroge sur le maintien de ce système qui permet aux équipes de s'engager sur toutes les épreuves sans restriction.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide de conserver le système en l'état avec la logique d'engagement selon l'affiliation fédérale.

Fabien RAFFOUX explique que MAJ Épreuves permet de sélectionner directement les licences autorisées ou exclues indépendamment des catégories en plus de la sélection des catégories autorisées. Il demande si cette notion de licences autorisées/exclues doit être conservée, et le cas échéant, pour quelles disciplines. De plus, il souhaite savoir si les licences autorisées peuvent outrepasser les catégories plafond/plancher définies sur les épreuves.

Le Bureau Exécutif décide de conserver la notion de licences autorisées/exclues et de refuser que les licences autorisées outrepassent les catégories plafond/plancher définies sur les épreuves.

Fabien RAFFOUX rappelle que MAJ Épreuves permet les engagements individuels (majoritairement pour le VTT) et les engagements d'étrangers. Or, il convient de déterminer si le même système peut également s'appliquer aux autres disciplines ou s'il est préférable d'effectuer des réglages par discipline.

En outre, il attire l'attention sur le fait que le système actuel ne valide pas la licence UCI des étrangers.

Le Bureau Exécutif décide que les réglages relatifs aux engagements individuels et aux engagements d'étrangers doivent être réalisés par discipline eu égard aux réglementations différentes. Quant à la licence UCI, il est impératif qu'elle soit validée par le système fédéral afin de s'assurer de son existence.

Fabien RAFFOUX aborde le sujet de la gestion des quotas qui sont déterminés par le système pour chaque épreuve et souhaite savoir si le système doit aussi déterminer le nombre de coureurs pas Comité Régional.

Yannick POUHEY répond par l'affirmative.

Fabien RAFFOUX demande ensuite si les entités engageantes doivent être définies globalement ou par liste.

Nicolas ANDRÉ répond que les entités engageantes doivent être définies par liste.

Fabien RAFFOUX évoque la gestion des coûts relatifs à l'engagement individuel par étranger et sollicite des précisions concernant les règles de coûts applicables (par catégorie ou par liste).

Le Bureau Exécutif se prononce en faveur de coûts applicables par liste, principe qui suppose en conséquence un découpage plus fin avec les tarifs afférents.

Fabien RAFFOUX poursuit avec le sujet du Pump Track et rappelle qu'à la suite de la réforme 2023, des équivalences entre les disciplines ont été enregistrées en ce qui concerne le haut niveau. Or, lorsqu'il n'existe pas d'équivalence, seuls ceux disposant d'une catégorie de licence correspondant à la discipline peuvent s'engager. Aussi propose-t-il d'utiliser par défaut les correspondances suivantes lorsqu'il ne s'agit pas de haut niveau :

- Catégorie UXX -> UXX.
- Catégorie Compétition -> Access X (selon l'âge).

Le Bureau Exécutif valide cette proposition qu'il juge totalement pertinente et repérable.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN salue les résultats des athlètes et des équipes, notamment ceux de l'équipe Cofidis qui affiche plusieurs victoires et ceux de l'équipe AG2R dont les performances lui permettent d'atteindre le deuxième rang du classement mondial des équipes après quatre mois de compétition. Pour rappel, la première équipe française se situait à la septième place à la fin de la saison précédente. Ces bonnes performances ne manqueront pas de créer des problèmes quant à la conservation des coureurs dans les équipes françaises.

Dans le cadre du contrôle de la Cour des comptes dont bénéficie la FFC, il annonce qu'il sera auditionné la semaine du 20 mai 2024.

S'agissant du sujet relatif à la sécurité, de nouvelles orientations devraient être validées par la Commission SAFEM pour toutes les catégories.

Le Président revient sur l'audition du président de la LNC par la Cour des comptes et souligne qu'elle s'explique certainement par la volonté de la Cour de cerner et de comprendre l'environnement de la FFC dont la Ligue est un partenaire majeur.

2. Directeur technique national

Christophe MANIN déclare que Pierre IDJOUADIENE procèdera à la présentation de l'outil numérique Nolio By FFC et que Thierry BEDOS interviendra sur le Savoir rouler à vélo.

Pierre IDJOUADIENE explique que la DTN a mené une réflexion autour du concept de « la formation à la française » pour les jeunes coureurs, toutes disciplines confondues, qui a abouti à la création d'une plateforme numérique visant à suivre

l'entraînement, la préparation et la progression des sportifs fédéraux. La FFC a fait le choix de collaborer avec la société française Nolio pour développer un outil appelé Nolio By FFC qui répond aux objectifs suivants :

- Création d'un service de suivi numérique et moderne dans les clubs pour développer les pratiques, et outiller les éducateurs et les entraîneurs.
- Analyser et mettre en forme les données pour mieux détecter les potentiels.
- Utiliser ces données pour catalyser la recherche scientifique et ainsi appréhender plus finement les critères de performance qui dominent chez les champions.

Le développement de cette plateforme passe par l'ajout de plusieurs blocs fonctionnels à l'image de la Fédération :

- Un outil de gestion monitoring de groupe.
- Un outil de suivi et de planification de l'entraînement.
- Une bibliothèque de ressources et de diffusion de la vision de la FFC.
- Un passeport de compétences avec des modules de détection. Ledit passeport résulte du travail de réflexion mené par la DTN qui a redessiné le modèle de performance pour les différentes disciplines en allant chercher des compétences un peu plus techniques, athlétiques et mentales au travers d'un profilage des athlètes.

Cet outil permettra de comparer les profils et de mettre en perspectives la progression de chaque licencié par rapport à sa catégorie et aux exigences du haut niveau. Le suivi sur le long terme sera facilité par le rattachement d'un numéro de licence à un compte Nolio. Aussi est-il essentiel que les éducateurs et les entraîneurs de clubs soient sensibilisés à cette plateforme. Pour ce faire, des formations seront mises en place avec l'INF.

Il convient de souligner que cet outil est structurant pour les clubs, la DTN, la FFC, les sportifs et pour la collaboration interfédérale avec la Fédération Française roller skating et la Fédération Française d'aviron. En outre, il dispose d'un modèle économique particulièrement intéressant et vertueux pour la Fédération, puisque :

- Les EFC (cibles prioritaires) bénéficieront d'un accompagnement de la DTN à hauteur de 500 euros, montant qui couvre l'abonnement mensuel du club de 45 euros.
- L'abonnement pour les entraîneurs et les sportifs est gratuit.
- La FFC aura un intéressement à hauteur de 50 % sur les nouveaux clubs rattachés à la plateforme, sachant que l'objectif pour 2028 est de 350 clubs. Cet intéressement permettra de couvrir totalement les investissements engagés par la Fédération pour la mise en place de cette plateforme.

Les piliers de la réussite de ce projet sont :

- Les intérêts sportifs, pédagogiques et fonctionnels pour les jeunes licenciés.
- Le maillage territorial fort et l'engagement humain (DTN et acteurs sur le terrain).
- La formation des utilisateurs à plusieurs échelles.
- Le modèle économique viable pour la FFC et pour les clubs.

Gilles DA COSTA tient à préciser que Fabien RAFFOUX a validé la conformité de cet outil avec le RGPD et que ce projet témoigne d'une capacité d'innovation au sein de la Fédération qui permet de renforcer la reconnaissance de ses produits qui doivent être capitalisés.

Le lancement de Nolio by FFC permet de lier étroitement le savoir-faire de la FFC et les enjeux numériques.

Yannick POUEY souhaite savoir si l'accord des parents est nécessaire pour consulter le dossier des jeunes.

Fabien RAFFOUX répond que les personnes devront donner leur accord pour le transfert de leurs données personnelles et que le processus en matière de gestion des données personnelles et de leur visibilité est parfaitement cadré. En outre, l'étanchéité est totale entre Nolio et la FFC.

Yannick POUEY demande si un licencié peut s'abonner à Nolio même si son club n'est pas adhérent.

Pierre IDJOUADIENE répond par la positive.

Yannick POUEY considère que la communication sera un élément essentiel dans le succès de cet outil, lequel doit être absolument soutenu par des parrains et des marraines représentatifs pour la jeunesse.

Pierre IDJOUADIENE indique que des entraîneurs olympiques sont très investis dans le déploiement de Nolio et que la FFC a signé un partenariat avec Direct Vélo qui communiquera sur cet outil.

Cathy MONCASSIN ajoute que la communication sur les formations fédérales sera également un levier important.

Le Président le confirme.

Il déclare ne pas avoir de doute sur le succès de cette plateforme auprès des clubs.

Thierry BEDOS procède à la présentation d'un point d'étape du dispositif Savoir Rouler à Vélo.

Il annonce que les attestations 2024 connaissent une évolution nettement favorable qui s'inscrit dans le temps et qui s'accompagne d'éléments structurants forts. Ainsi 768 intervenants Savoir Rouler à Vélo ont été formés par la FFC et 120 emplois ont été créés en trois ans.

Les retombes territoriales sont significatives : en 2023, 323 500 euros injectés par le national dans les clubs et les comités, tandis que 368 403 euros ont été générés par l'activité de 27 comités. À noter par ailleurs que les structures fédérales remportent de plus en plus de marchés publics d'importantes collectivités comme Nice, Vannes, Mâcon, Montpellier.

En revanche, il est difficile d'évaluer l'impact du Savoir Rouler à Vélo sur la prise de licence, impact qui demeure encore assez faible. Un travail devra par conséquent être effectué pour améliorer cette transformation.

Dans le cadre de la Grande Cause Nationale qui mettra l'accent sur la rentrée sportive à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, les fédérations pourront enregistrer des programmes sportifs nationaux sur le compte ASO. Dans cette optique,

la DTN préconise de cibler les jeunes titulaires d'une licence UNSS 2023/2024 ou ayant suivi un cycle de Savoir Rouler à Vélo et de leur offrir totalement la licence.

En outre, il conviendra dans cette optique de mettre en place des actions fortes autour :

- Du renforcement du lien entre la mobilité et le sport.
- Du renforcement du lien entre les écoles et les clubs.
- Du lancement de l'héritage sociétal des Championnats du monde 2027.
- De la notoriété auprès des partenaires de la FFC notamment ASO.
- Du renforcement du leadership fédéral sur les partenaires du Savoir Rouler à Vélo avec un soutien ministériel.

Yannick POUHEY juge que la FFC doit s'atteler à la création d'un label Club Loisir dans la mesure où tous les jeunes ne sont pas intéressés par la compétition. Un tel label pourrait permettre d'enrayer la baisse des licences Jeunes.

Thierry BEDOS indique qu'une réflexion est en cours sur ce sujet. Pour autant, le label EFC qui est extrêmement qualitatif est de plus en plus sollicité par les clubs.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique qu'il est primordial que l'UNSS communique sur la licence gratuite de la FFC pour que les jeunes en soient informés.

Thierry BEDOS explique que ce sujet pourra permettre de relancer la convention de l'UNSS signée en 2017. Quoi qu'il en soit, il sera en effet essentiel de promouvoir ce dispositif.

Éric JACOTÉ souligne que le niveau de licenciés FFC au sein de l'UNSS demeure très faible et que seul le VTT est représenté.

Christophe MANIN annonce que la DTN présentera au ministère des Sports la feuille de route relative à la rentrée 2024 le 3 juin prochain.

Gilles DA COSTA tient à préciser qu'offrir une licence entraîne tout de même le paiement de l'assurance par la FFC, alors que la situation financière de la Fédération est particulièrement tendue pour l'année 2024. À l'aune de cette situation, il propose plutôt d'offrir le Pass Accueil Jeunes.

Le Président juge cette proposition pertinente qui pourrait accroître le taux de transformation, surtout si la FFC décide, avec l'accord des clubs, de le distribuer systématiquement, et uniquement, dans le cadre du Savoir rouler à vélo.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide que les clubs pourront offrir à la rentrée 2024 un Pass Accueil Jeunes aux jeunes titulaires d'une licence UNSS 2023/2024 ou ayant suivi un cycle de Savoir rouler à vélo.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Ludivine DESMONTS-MORNET rappelle que le partenariat avec AG2R a pris fin en octobre 2023 et que le CIC est devenu le partenariat principal de la FFC puisque le contrat unique couvre le volet assurantiel et le volet bancaire jusqu'en 2028.

Le Président signale que le CIC est devenu un partenaire extrêmement important et qu'il est essentiel que la FFC demeure très vigilante à la qualité des événements et des résultats produits qui seront déterminants pour l'après 2028.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que les Championnats de France Route peinent à trouver un deuxième partenaire en plus de CB. Pour rappel, GSF, Shimano et Bigmat n'ont pas souhaité renouveler leur partenariat.

En revanche, le volet financement des Championnats de Cyclo-cross qui auront lieu à Liévin en 2025 se passe bien à la faveur de la participation du CIC. S'agissant de la production des images et leur rediffusion, des discussions sont en cours avec la chaîne l'Équipe.

Le dispositif Génération Cycliste est en cours de finalisation pour la rentrée 2024 avec l'idée de capitaliser sur les Jeux olympiques de Paris au travers d'une campagne de communication plus large. Le budget pour cette année s'élève à 95 k€, il est donc trois fois supérieur à celui des années précédentes. Lors des *Content days* organisés par le service Communication, des clips vidéo avec les athlètes de l'équipe de France olympique ont été réalisés. Les clubs recevront également un kit de visibilité et d'un jeu de cartes des 7 familles autour des Jeux olympiques.

Yannick POUHEY demande s'il est possible d'élargir la durée de ce dispositif et de l'ouvrir à des clubs qui ne sont pas labellisés EFC. Il s'enquiert des modalités relatives à l'assurance en ce qui concerne la réception du public.

Ludivine DESMONTS-MORNET répond que les décisions concernant la durée du dispositif, ainsi que son élargissement à des clubs non labellisés, seront prises par la Commission Nationale Jeunesse le vendredi 17 mai 2024. Le sujet de l'assurance sera traité en conséquence.

Le Président précise qu'il est important que ce dispositif cible les jeunes, les femmes et les pratiquants Loisir. Quant aux clubs, il convient de prioriser les clubs labellisés EFC tout en communiquant vers les autres clubs pour qu'ils ne soient pas exclus.

Marie-Françoise POTEREAU confirme l'importance de mettre l'accent sur les clubs EFC afin de valoriser le label.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique qu'il est possible de donner la primeur aux EFC durant plusieurs jours avant d'ouvrir le dispositif aux autres clubs.

Elle évoque ensuite la diffusion des différents championnats et déclare qu'il serait pertinent à l'avenir d'inclure dans les contrats liant la Fédération et les organisateurs que Vélo+TV, la plateforme officielle de la FFC, est le média de diffusion privilégié des courses, excepté en cas de droits télévisuels négociés.

S'agissant de l'attribution des places olympiques nominatives achetées par la FFC, l'outil afférent est opérationnel et les places seront attribuées dans le courant de la semaine du 20 mai 2024. Les destinataires devront obligatoirement et uniquement valider leurs billets sur leur smartphone après avoir téléchargé l'application Billetterie Paris 2024. L'impression des billets étant totalement impossible, le smartphone devra être présenté avant les épreuves.

En ce qui concerne de la billetterie populaire, l'envoi des billets est en cours par le ministère des Sports. Les Comités n'ayant pas répondu aux emailings envoyés ne disposeront d'aucune place.

Une soirée partenaire sera organisée au Club France le 31 juillet 2024, jour de la finale du Freestyle Hommes et Femmes à laquelle seront conviés les partenaires de la FFC, qui ensuite seront invités avec les membres du Bureau Exécutif à ladite soirée. En outre, mille entrées pour le Club France seront offertes à la FFC qui les redistribuera sur le principe de la billetterie populaire.

Le service Communication a travaillé de concert avec le CNOSF sur un média training à destination des staffs de l'Équipe de France. Une session de communication de crise en direction de la DTN et du service Communication a été organisée, ainsi que des préparations interview pour l'encadrement du BMX Racing et la Piste. Enfin, une session de média training est également prévue pour le staff et les athlètes de la Route Femmes.

À chaque annonce de sélection, un kit de communication comprenant photos, biographies et vidéos de chaque athlète sélectionné est diffusé aux journalistes et posté sur les réseaux sociaux et le site Internet de la FFC. Pour rappel, l'annonce des sélections pour la Piste Sprint a été effectuée le 3 mai 2024. Pour les autres disciplines, les dates des annonces sont les suivantes :

- Route femmes : 28 mai 2024.
- VTT et BMX Racing : 5 juin 2024.
- Piste Endurance et BMX Freestyle : 28 juin 2024.
- Route Hommes : 8 juillet 2024, lors de la journée de repos du Tour de France.

S'agissant des journées médias lors desquelles les journalistes viennent rencontrer les athlètes de l'Équipe de France, trois rencontres ont déjà eu lieu pour les épreuves suivantes :

- VTT : durant les Championnats de France Levens avec une diffusion sur Stade 2 le 5 mai 2024.
- BMX Freestyle : durant le FISE de Montpellier avec une diffusion sur Stade 2 le 12 mai 2024.
- BMX Racing : le 16 avril à Saint-Quentin-en-Yvelines diffusé notamment sur Télématin, Canal+ et Paris Match.

D'autres journées médias sont prévues :

- Piste Endurance : le 13 juin 2024 à Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre d'une conférence de presse coorganisée avec Look, et le 4 juillet 2024 lors du stage de préparation en altitude qui se déroulera à Tignes.
- Route Femmes : le 22 juin 2024, durant les Championnats de France Route.
- BMX Racing : les 25 et 26 juin 2024.
- Route Hommes : le 8 juillet 2024 durant le Tour de France.

Enfin, des conférences de presse pour chaque épreuve sont également programmées :

- Contre-la-montre : le jeudi 25 juillet 2024 de 10 h 30 à 11 h 45 (Tremblay).
- VTT : le vendredi 26 juillet 2024 de 16 h 30 à 17 h 45 (Tremblay).
- BMX Freestyle : le samedi 27 juillet 2024 de 19 h 30 à 20 h 45 (Club France).
- BMX Racing : le mardi 30 juillet 2024 de 10 h 30 à 11 h 45 (Tremblay).
- Piste : le mardi 30 juillet 2024 de 19 h 30 à 20 h 45 (Tremblay).

- Route : le jeudi 1er août de 10 h 30 à 11 h 45 (Tremblay).

VI. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA présente le rapprochement budgétaire, véritable outil de pilotage permettant de vérifier régulièrement la situation entre les prévisions du budget et la réalité du budget. Le rapprochement présenté s'entend en comparaison du budget rectificatif présenté à ce même BE.

Au 31 mars 2024, le résultat cumulé à fin mars 2024 s'élève à -1 747 k€. Il est supérieur de 260 k€ au résultat cumulé attendu au budget rectificatif à fin mars 2024. Une variation de stocks présentant un écart favorable de 167 k€ sur les autres activités commerciales constitue une part prépondérante de l'explication de l'écart. De plus, il est rappelé que des dépenses non comptabilisées en 2023 ont été intégrées dans ce budget.

Services généraux/Vie associative

L'écart budgétaire est minime (5 k€). Dans l'ensemble, les commissions sont en économie de 10 k€ par rapport au budget.

À noter l'économie de 22 k€ réalisée sur le Congrès fédéral.

DTN

Le résultat s'établit à -2 653 k€ versus -2 751 k€ prévus au budget.

Si le développement associatif, les frais généraux et le médical connaissent un écart positif à la faveur d'une vigilance particulière et une position prudentielle, la Performance accuse un écart défavorable de 29 k€ en dépit des économies importantes initiées, lesquelles n'ont pu absorber les éléments complémentaires du programme olympique. L'INF accuse aussi un écart défavorable qui s'élève à 31 k€. Il semblerait que le budget, ait tenu compte d'un niveau de résultat de 60 k€ sur les formations fédérales alors qu'en réalité aucune n'est prévue avant octobre 2024 Le BR transmis à la DAF par la DTN (incluant les données vues avec l'INF) ne portait aucune modification sur ce point. Ce sujet fera l'objet d'une analyse approfondie avec les services concernés

DERS

Le résultat passe de -180 k€ en BR à -278 k€ en réel à fin mars. Les charges des épreuves officielles sont moins élevées. À noter toutefois l'écart défavorable observé sur la Coupe de France BMX (-34 k€) est compensé par le Challenge BMX (+38 k€). Quant aux Championnats et Coupes d'Europe, ils accusent un écart défavorable de 33 k€ provenant principalement du Cyclo-cross (Pontchâteau : -36,5 k€).

Enfin, s'agissant des Jeux olympiques, l'écart de -67 k€ se révèle être calendaire, puisqu'il est le reflet des facturations réalisées sur appel d'ASO, en fonction d'une matrice d'avancement assez complexe. La mensualisation budgétaire est plus linéaire.

Autres activités

Les variations de stock sont plus négatives que prévu avec davantage d'entrées que de sorties. Cette situation s'explique par d'importantes entrées de matériel dans le cadre notamment des échanges fédéraux. L'impact par rapport à la trajectoire budgétaire est de 167 k€ favorable, et est l'une des principales explications de l'écart favorable à fin mars 2024.

Le développement DTN commercial et les échanges connaissent eux un écart favorable de 33 k€ et de 24 k€.

S'agissant du budget rectificatif 2024, le résultat s'établit à 12 937 euros, soit une dégradation de 255 k€ par rapport au budget présenté à l'Assemblée générale de la FFC. Cette situation résulte de plusieurs éléments, tels que :

- La régularisation des fluides pour l'année 2023 (-99 k€) annoncée en février 2024 par Saint-Quentin-en-Yvelines.
- La provision sur les Championnats 2023 de Cassel et Plédran (-82 k€) qui rencontrent des difficultés de paiement. Pour rappel, un impayé de moins d'un an est provisionné à 50 %. Au-delà d'une année, il est provisionné à 100 %.
- La régularisation de l'assurance (-208 k€) effectuée sur l'année 2022 et sur le nouveau contrat.
- Les commissions liées au protocole d'accord pour la sortie de l'agence Ysern (-82 k€).
- La régularisation des échanges Skoda (-50 k€) en raison des délais de retard sur la livraison des véhicules qui affecte le sponsoring.
- Les subventions des Championnats du monde Piste (-42 k€).
- Les effets de l'inflation qui sont visibles à tous les niveaux (déplacements de la DTN, prestataires extérieurs, etc.).

Services généraux/Vie associative

Le déménagement du Siège fédéral durant la période des Jeux olympiques et paralympiques rencontre un surcoût de 17 k€ malgré les appels d'offres qui ont permis de restreindre les frais. L'évaluation des coûts de déménagement retenue dans le protocole d'accord avec l'agglomération de SQY avait été faite en 2022 alors que le VUA n'était pas déterminé et que le périmètre à libérer a évolué depuis (salle de musculation n'était pas comprise par exemple).

Un budget de 20 k€ a été ajouté pour la Fan Zone.

Conformément à la demande du Trésorier, une économie de 50 k€ a été proposée sur la communication au budget rectificatif. Cette économie porte notamment sur le budget des rentrées médias (40 k€).

Une reprise sur provision a été décidée au regard des discussions engagées avec le Comité Régional Île-de-France qui pourrait verser une somme supérieure à celle prévue initialement. Pour rappel, le Comité a d'ores et déjà remboursé la somme de 60 k€ en 2023, alors que les remboursements devaient se faire à compter de 2030.

Quant aux commissions, il est proposé de réduire leur budget de fonctionnement de 15 k€. Le Trésorier va communiquer aux présidents de commission en ce sens.

Enfin, du fait des taux d'intérêt élevés, les périodes pendant lesquelles la FFC a pu déplacer des sommes sur ses comptes livrets ont été bien plus rémunératrices en 2023. Ces intérêts 2023 n'étaient pas provisionnés et viennent donc améliorer la situation 2024 pour laquelle l'objectif initial était de 8 k€. La prévision 2024 a été réajustée sur des bases similaires.

DTN

Le niveau de dotations aux amortissements a été recalibré (43 k€) tant en charges que sur le volet pendant en subventions d'investissements.

L'assurance complémentaire pour les sportifs de haut niveau contractée auprès d'Henner Sport s'est arrêtée. À noter que la couverture par le contrat AXA est jugée suffisante.

À l'instar de la DERS et de la partie Services Généraux/Vie associative, le budget de la DTN est impacté par la régularisation des fluides annoncée par SQY.

Une hypothèse de renégociation du protocole signé avec Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du VUA en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques incluant une négociation d'exonération à hauteur de 50 k€ d'une partie des loyers de la MAD2 a été formulée dans le budget. La FFC demeure dans l'attente d'un retour de l'agglomération.

À la suite de différentes coupes dans les effectifs et la préparation, la Performance a réduit son budget de 85 k€, notamment par des économies sur les Équipes de France sur les compétitions post-JO.

DERS

Le résultat de la DERS se détériore de 96 k€. Cela est notamment imputable à :

- L'hypothèse de provisions à constituer dans les comptes au titre des CDF de Cassel (Route 2023) et Plédran (Avenir 2023).
- La prise en compte d'une production TV, certes renégociée, sur les CDF VTT alors que le budget initial l'avait retirée engendre un écart de 51 k€.
- Une subvention Région IDF liée au Championnat du Monde sur Piste 2022 provisionnée à l'époque ne sera finalement pas versée d'où un écart de régularisation de 42 k€.
- L'hypothèse d'un partenaire additionnel sur le CDF Route et l'intégration du Gravel Fever atténuent ces écarts défavorables.

De manière plus générale, il est certain que le tarif des événements vendus par la FFC n'est pas suffisamment élevé eu égard à l'implication des équipes et de l'énergie nécessaire à l'organisation d'événements de grande qualité.

Autres activités

Ce secteur accuse plusieurs écarts défavorables relatifs :

- À l'arrêt du sponsoring d'AG2R, qui ne pourra totalement être compensé en 2024 comme prévu au budget initial par un nouveau partenaire
- Au décalage lié au protocole de sortie avec l'agence Ysern. Un échéancier de versement pour solder la collaboration a été établi. Il engendre un surplus de

charges sur 2024 mais a contrario cela entraînera une baisse du poste "commissions" sur les années suivantes concernant les deals portés par cette agence.

- Au produit de l'échange SKODA qui s'est révélé surestimé dans la gestion 2023, puisqu'il a été provisionné à hauteur de la valorisation du nouveau contrat qui n'entre finalement en vigueur qu'en 2024.
- À la liquidation du prestataire 3L en charge la boutique FFC. Une provision complémentaire a dû être passée.

Masse salariale

Les dépenses sont maîtrisées en dépit des Jeux olympiques Paris 2024.

Investissements

L'enveloppe relative aux locaux de Trappes est maintenue et la clôture du site pourra intervenir après la finalisation du bornage du site.

Cathy MONCASSIN s'étonne du dépassement particulièrement élevé des dépenses de la Commission arbitrale, alors que des mesures d'économie ont été décrétées par le Siège fédéral.

Yannick POUHEY explicite que le budget de la Commission du corps arbitral inclut également les frais de formation.

Le Président le confirme.

Gilles DA COSTA déclare que le budget rectificatif a été présenté à la Commission des finances qui a émis un avis favorable à l'unanimité. Pour autant, il tient à signaler que les budgets 2023 et 2024 consomment l'excédent réalisé par les Jeux olympiques Paris 2024, excédent qui avait vocation à améliorer les fonds propres de la FFC, dont une part devait être affectée aux investissements à réaliser dans les locaux de Trappes. En conséquence, il sera nécessaire de compléter le recours à l'emprunt afférent.

En outre, les frais structurels de la FFC ayant fortement augmenté du fait de l'inflation et au développement général de l'activité fédérale, il devient extrêmement difficile de dégager des excédents. À l'aune de cette situation, il convient de s'interroger sur la projection budgétaire 2025 Enfin, il importe de signaler les tensions concernant l'affectation des budgets publics sur les événements.

Le Président confirme que ces différents éléments ne manqueront pas d'affecter la situation financière de la FFC. Dès lors, il importe de mener une réflexion approfondie sur le modèle fédéral, tout en demeurant extrêmement rigoureux en matière de dépenses.

Il regrette que la manne que constitue la participation de la FFC à l'organisation des Jeux olympiques Paris 2024, et notamment eu égard à l'implication de Nicolas ANDRÉ et de son équipe, ne puisse pas être affectée aux fonds propres de la Fédération.

Gilles DA COSTA observe que la situation de la FFC serait nettement plus dégradée et délicate en l'absence de cette manne.

Le Président met aux voix le budget rectificatif présenté par le Trésorier général.

Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité des votants.

Le Président déclare que ledit budget sera présenté au Conseil Fédéral du mois de juin.

Gilles DA COSTA annonce que le Comité Régional de Grand Est a demandé à la FFC d'établir une convention d'apurement pour la dette du club de Brumath qui s'élève à 12 684 euros. Ladite convention qui prévoit un remboursement étalé sur 24 mois, en huit échéances trimestrielles de 1 585,50 euros, nécessite d'être garantie par le Comité Régional de Grand Est. Pour ce faire, son président le soumettra à son Comité directeur qui aura lieu début juin. Si la convention est approuvée, la dette glissera vers le Comité Régional en cas de non-paiement et les prix des athlètes pourront être réglés. Si elle est rejetée, la FFC devra attendre la liquidation du club pour constater la dette dans ses comptes.

Le Président met aux voix la convention d'apurement de la dette du club de Brumath exposée par le Trésorier général.

La convention d'apurement de la dette du club de Brumath (12 684 euros) sur 24 mois en huit échéances trimestrielles de 1 585,50 euros est approuvée avec une abstention.

Gilles DA COSTA évoque ensuite la dette des Comités Régionaux qui s'élève à 552 k€, et notamment celle des comités ultramarins qui représente 211 k€ et donne à voir une situation financière nettement dégradée.

Le Président indique qu'il importe d'agir diligemment avant que la situation des Comités Régionaux ultramarins ne s'aggrave davantage.

Yannick POUHEY estime qu'il serait pertinent de réfléchir à l'organisation d'une réunion financière avec l'ensemble des Comités Régionaux eu égard aux difficultés structurelles que rencontre le cyclisme, tant au niveau national qu'au niveau local.

VII. ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024

Christophe XHONNEUX annonce que le premier jour d'activité à l'IAT est programmé pour le 17 juin et que le déménagement du Siège fédéral à l'IAT débutera dans le courant de la première semaine du mois de juin. Fabien RAFFOUX travaille actuellement à la création d'une application permettant de signaler sa présence et réserver sa place dans les bureaux temporaires.

Les dispositions concernant le stockage ne sont pas encore stabilisées et plusieurs solutions sont actuellement étudiées. Il en est de même pour le chargement et le déchargement des utilitaires en dehors des horaires d'ouvertures de l'IAT.

Une opération de benne sera de nouveau mise en place, afin que les collaborateurs puissent se séparer des éléments inutiles.

Des communications échelonnées expliqueront les différentes phases du déménagement et donneront des conseils pour la réalisation des cartons.

Le Président invite tous les collaborateurs et les membres du Bureau Exécutif à participer à ce déménagement avec la plus grande bienveillance eu égard aux changements qu'il entraîne.

Gilles DA COSTA aborde le sujet des locaux de Trappes et rappelle que la FFC a bénéficié de subventions de la région Île-de-France et du département des Yvelines pour le financement de leur acquisition, et de subventions de l'ANS pour la réalisation des travaux nécessaires. Quant à l'aide de Saint-Quentin-en-Yvelines, elle se répartit sur ces deux postes.

Un Comité technique (COTECH) dédié à la préparation de l'étude de programmation a été mis en place. Au regard de l'ensemble des besoins exprimés générant des expressions de surfaces supérieures à celles disponibles sur Trappes et des contingences économiques de la FFC, il propose :

- De conserver les services performance sur le site du vélodrome, en identifiant des espaces potentiellement libérés par une partie de transfert des services techniques et logistiques sur Trappes.
- De sécuriser l'habilitation de la Maison Sport Santé en la déplaçant sur Trappes et l'associant fortement à la prestation pour la conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du département des Yvelines (OMCS en EHPAD et Résidences Autonomie).
- De questionner l'activité mobilité de type « Remise en selle » qui reste en suspens au regard de l'olympiade en cours (analyse DTN à venir), son volet Savoir Rouler à Vélo constitue par contre le pilier de l'activité Développement et peut être valorisée à Trappes notamment en termes de formation.

Par ailleurs, des espaces communs ont été définis (accueil, restauration, détente, garage à vélos, stockage matériel, maintenance, etc.), ainsi qu'un appartement pour le gardien en charge de la surveillance.

Une fois ce projet validé par le Bureau Exécutif, il sera confié à un programmiste chargé de son adaptation complète. En outre, en raison des enjeux auxquels la DTN doit faire face pour le réaménagement de son centre technique — actuellement situé à Montry — qui occupera la moitié du site de Saint-Quentin-en-Yvelines, Gilles DA COSTA propose de confier la mission d'analyse, d'inventaire et de réaménagement dudit centre au programmiste.

Enfin, à l'aune des différentes mises aux normes, le budget de rénovation s'annonce plus important que prévu. Ainsi, le montant du projet (acquisition et travaux) devrait passer de 4 millions d'euros à 4,5 millions d'euros. Cependant, il convient de préciser qu'une fois le bâtiment totalement réhabilité constituera un actif extrêmement valorisable pour la Fédération.

Le Président considère que l'aménagement des espaces de travail de la DTN et la gestion des stocks nécessite la vision d'un spécialiste dans cette phase de conception.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif le projet relatif à l'aménagement des locaux de Trappes proposé par le COTECH et exposé par le Trésorier général.

Le projet relatif à l'aménagement des locaux de Trappes proposé par le COTECH est validé à l'unanimité des votants.

Le Président met ensuite aux voix la proposition visant à confier à un programmiste la mission concernant l'aménagement du centre technique de la DTN dans les locaux de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La proposition visant à confier à un programmiste la mission concernant l'aménagement du centre technique de la DTN dans les locaux de Saint-Quentin-en-Yvelines est approuvée à l'unanimité des votants.

Sylvain DUPLOYER annonce que la FFC a la possibilité d'acquérir trois places de parking supplémentaires appartenant à une autre entreprise, mais situées dans l'emprise du bâtiment acquis par la Fédération. Cette acquisition s'élèverait à 30 000 euros et permettrait de clôturer le terrain de manière homogène sans avoir à contourner ces places.

Le Président met aux voix l'acquisition des trois places de parking supplémentaires pour un montant total de 30 000 euros.

La proposition visant à acquérir les trois places de parking supplémentaires pour un montant total 30 000 euros est approuvée à l'unanimité des votants.

VIII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU annonce qu'une deuxième réunion a eu lieu avec les Élus de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse concernant la Fan Zone et que le coût de la mise en place d'un écran géant est toujours à l'étude du fait des coûts importants que cette installation nécessite. Quant aux invitations, elles sont prêtes et seront envoyées prochainement. À noter l'initiative du Comité des Pays de la Loire qui a loué un bus pour conduire ses invités sur la Fan Zone.

Pour rappel la FFC est présente dans plusieurs dispositifs olympiques, comme la billetterie populaire, les leaders d'ambiance sur les épreuves, les relais collectifs et l'engagement des jeunes notamment pour tester la rampe de lancement du contre-la-montre et de la Piste.

Le Président confirme que le financement des écrans est toujours à l'étude. S'agissant de la diffusion des images, la Fédération a obtenu sa gratuité à la faveur du travail effectué par le service Communication qui a mis en place un partenariat (diffusion d'une newsletter).

Il tient à saluer l'implication de la FFC dans l'organisation des Jeux olympiques, et notamment dans tous les dispositifs périphériques qui permettent de mobiliser beaucoup de ses membres.

IX. COMMISSIONS

1. Route

Nicolas ANDRÉ fait part de la demande de Heidi GAUGAIN qui souhaiterait participer aux deux épreuves des Championnats de France Route de juin 2024 (épreuve individuelle et contre-la-montre) dans le cadre de sa préparation aux Jeux paralympiques. Heidi GAUGAIN s'est classée troisième lors des Championnats de France Avenir U23 en ligne.

En vertu de la disposition adoptée en Bureau Exécutif le 12 octobre 2023 ouvrant la participation aux athlètes en situation de handicap qui préparent des épreuves internationales, il n'existe aucune objection à cette demande.

Yannick POUHEY précise que cette demande n'est pas soumise au vote du Bureau Exécutif dans la mesure où les textes réglementaires prévoient ce type de situation.

Nicolas ANDRÉ annonce que la Commission Nationale qui se réunira le vendredi 17 mai 2024 débattera sur les dates des Championnats de France de l'Avenir 2025, notamment sur leur retour durant la période estivale ou sur leur maintien au mois de mai.

Yannick POUHEY tient à rappeler que l'organisation des Championnats de France 2024 durant le mois de mai correspondait à une demande exceptionnelle liée à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques. Aussi, il ne souhaite pas que cette exception se renouvelle chaque année.

Cathy MONCASSIN ajoute que les cyclistes qui ne font pas partie d'un Pôle ne sont pas suffisamment prêts pour concourir au mois de mai. Dès lors, il est préférable de conserver les dates initiales.

2. Tarifification

Nicolas ANDRÉ expose la proposition de tarifification 2024 qui a été revue à l'aune de l'évolution des droits d'organisation sur les courses à étape féminines World Tour UCI pour laquelle des échanges avec les organisateurs concernés sont intervenus

Le dossier n'étant pas abouti, Yannick POUHEY propose de surseoir à ce premier point. Nicolas ANDRÉ annonce que des ajustements en matière de terminologie ont été réalisés concernant la rédaction relative aux droits d'organisation. Ainsi, les textes afférents sont modifiés comme suit :

Droits d'organisation

UCI – Femme **U23** – **W U23**

UCI – **Femme U19** – **WJ**

UCI – NCUP U19 - WJ

Contribution pour la lutte antidopage

170€ sur épreuves pour un total de 1 729€ :

UCI – Femme **U23 – W U23**

UCI – **Femme U19 – WJ**

UCI – NCUP U19 - WJ

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à corriger les textes susmentionnés.

La proposition est validée à l'unanimité.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2024 les épreuves suivantes :

BMX Racing

Indoor BMX Racing

- Avignon (Région Sud), du 8 au 10 novembre 2024.

Piste

Championnats de France Avenir

- Loudéac (Bretagne), du 30 octobre au 3 novembre 2024.

L'attribution des épreuves pour 2024 est approuvée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 les épreuves suivantes :

BMX Racing

Challenge France Nord-Ouest

- Châteauroux (Centre-Val de Loire), date à définir.

Coupes de France

- Guipavas (Bretagne), date à définir.
- Troyes (Grand Est), date à définir.

Piste

Championnats de France Élite

- Loudéac (Bretagne), du 2 au 5 janvier 2025.

L'attribution des épreuves pour 2025 est validée à l'unanimité des votants.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 50.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 13 juin 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY